



Le Triangle de Gonesse déclaré d'utilité publique

J.D

Nouvelle étape pour la naissance du Triangle de Gonesse qui possède 280 hectares exploitables. Cet espace doit notamment accueillir les 80 hectares d'EuropaCity, projet gigantesque qui prévoit notamment la création d'un nouveau quartier urbain, un lieu de vie comprenant loisirs, culture, commerces, hôtels et restaurants.

Malgré la décision du 6 mars du tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'annuler l'arrêté du préfet du Val-d'Oise, datant du 21 septembre 2016, et autorisant la création de la Zac dite du Triangle de Gonesse, les tenants d'EuropaCity restaient optimistes à l'époque.

« Cette étape administrative n'impacte pas la volonté des actionnaires de réaliser ce projet d'intérêt national créateur de plus de 10 000 emplois. » Le temps leur a donné raison.

En effet, par arrêté du 20 décembre, le préfet du Val-d'Oise a déclaré d'utilité publique le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse.

Le projet consiste à créer un ensemble d'activités et d'équipements de services dans un secteur stratégique, sur environ 300 ha, situé entre les aéroports du Bourget et de Roissy Charles-de-Gaulle et qui sera

desservi par la ligne 17 du Grand Paris Express. EuropaCity sera l'une des composantes du Triangle de Gonesse.

Le préfet fonde sa décision sur l'avis favorable en juillet 2018 émis par le commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet à l'issue de l'enquête publique. En effet, celui-ci a constaté que « l'opération projetée est globalement cohérente avec les objectifs annoncés et qu'elle présente des avantages certains pour la collectivité comme pour les populations » .

« D'autre part, les réponses apportées et les engagements pris par le maître d'ouvrage (Grand Paris Aménagement) permettent de lever les réserves et prennent en compte les recommandations émises par le commissaire enquêteur » , estime le préfet du Val-d'Oise, Jean-Yves Latournerie.

« Attractivité »

Cette décision permettra à l'Établissement public foncier d'Île-de-France, bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique, d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du projet. La prochaine étape de la procédure administrative consistera au dépôt par le maître d'ouvrage (Grand Paris Aménagement) du dossier d'autorisation environnementale

unique portant sur l'ensemble du périmètre du projet. Ce dossier sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale puis fera l'objet d'une enquête publique.

Cette nouvelle a été accueillie avec joie du côté du Département. « Cet équipement se précise avec des perspectives encourageantes pour l'est du département. Il apportera pour le futur de notre territoire, croissance, attractivité, et des milliers d'emplois » , estime Marie-Christine Cavecchi.

Et d'insister : « Depuis ses premières esquisses, il y a quelques années, le projet a su évoluer et s'adapter en concertation avec tous les acteurs du territoire. Cette nouvelle étape est aussi l'occasion de réaffirmer à l'Etat l'importance pour tous les Valdoisiens de la construction de la ligne 17 du métro du Grand Paris et de la gare du Triangle de Gonesse dans les délais annoncés (2027), déjà trop longtemps repoussée. » ■